

## Ce premier équipement culturel en France devrait être au centre de la vie des citoyens

Les bibliothèques ont plus que jamais un rôle éducatif et civique à remplir.

05/03/2017 07:00 CET | Actualisé 05/03/2017 07:00 CET

Sénatrice socialiste d'Ille-et-Vilaine, et membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication



Ce premier équipement culturel en France doit être au centre de la vie des citoyens. Illustration.

Les bibliothèques se sont soudainement invitées dans la campagne des présidentielles. Félicitons nous d'abord que l'on commence à parler de culture et singulièrement de lecture publique. Félicitons nous que la question de l'ouverture des services publics culturels, de leur adaptation à l'évolution de notre société arrive dans le débat public comme l'élément d'une vision qui privilégie le partage et l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Mais attention à ne pas enfermer cette question dans le débat beaucoup trop étroit de la simple ouverture le dimanche.

Dans la mesure où l'on parle des bibliothèques, ces dernières méritent une réflexion nettement plus profonde. En premier lieu, parce qu'elles sont le premier équipement culturel en France, 7100 bibliothèques maillant le territoire, auxquelles il convient d'ajouter 9200 points d'accès aux livres, soit 16.300 lieux de lecture publique. Et la particularité vient du fait que l'on continue à ouvrir des bibliothèques dans notre pays, puisqu'elles constituent une véritable priorité pour les habitants.

Surtout, elles ont plus que jamais un rôle éducatif et civique à remplir, dans le contexte actuel marqué par la tentation du simplisme. Comme le souligne parfaitement le manifeste de l'Unesco sur la lecture publique, "la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux". Les bibliothèques sont un rempart démocratique.

Les bibliothécaires conscients de cet enjeu fondamental portent des projets innovants, adaptant l'offre de services aux usagers. L'utilisateur n'est plus le simple abonné de la bibliothèque, il devient une personne en quête de nouveaux besoins ; il est l'habitant aspirant à trouver le lieu de son imaginaire ; il est le citoyen appréciant la qualité d'un service public... Il est celui pour qui la notion de droits culturels doit trouver son sens et surtout sa réalité. La bibliothèque devient un véritable lieu de vie.

Le numérique a bien évidemment accéléré cette mutation. Loin de faire disparaître le livre des bibliothèques, il a simplement servi de catalyseur. Certains bibliothécaires s'en sont emparés pour redynamiser le lieu bibliothèque, en faire un tiers-lieu où se mêlent jeux vidéo, ordinateurs, jeux pour enfants, exposition de tableaux, de parchemins et naturellement de livres.

Malgré toutes les réticences qui peuvent se dresser, la bibliothèque rêvée par Umberto Eco dans *De bibliotheca* voit le jour: une "bibliothèque où l'on a envie d'aller et qui, progressivement, se transforme en une grande machine pour le temps libre, comme le Musée d'art moderne de New York, où l'on peut tour à tour aller au cinéma, se promener dans le jardin, regarder les statues et manger un vrai repas". Comme certains autres équipements culturels ou services publics, la bibliothèque est en train de s'adapter aux transformations sociétales, devenant une infrastructure plus plastique.

L'heure doit être moins au repli sur soi qu'à l'attention aux autres, bienveillante et généreuse. Travailler ensemble à l'échelle d'un territoire, mutualiser des moyens pour des projets d'artistes, prendre en compte la population comme actrice d'un changement et comme vectrice d'une démocratie culturelle renouvelée me semblent essentiels aujourd'hui.

En ce qui concerne plus spécifiquement la problématique des horaires d'ouverture, variable essentielle d'accès à la bibliothèque, il est impératif d'éviter tout dogmatisme. L'ouverture dominicale n'est ni à généraliser ni à proscrire ; en la matière, le "cousu main" s'impose selon la réalité des territoires. Il ne s'agit pas "d'ouvrir pour ouvrir", mais d'ouvrir plus et mieux, en fonction du rythme de vie des habitants. C'est pourquoi, dans mon rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, j'insiste sur le principe cardinal de spécificité territoriale et je propose la réalisation d'un diagnostic temporel du territoire concerné pour examiner la concordance avec les horaires d'ouverture des bibliothèques.

D'autre part, il est important de rappeler que depuis le projet de loi de finances pour 2016, l'Etat peut aider les collectivités territoriales désireuses d'étendre les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques en prenant en charge partiellement les coûts de fonctionnement afférents à ces opérations. Cette préconisation, qui figurait dans le rapport précité, a concrètement pris la forme d'une modification de la dotation générale de décentralisation –DGD- d'un montant de 80 millions d'euros. Désormais, il se révèle nécessaire de poursuivre l'effort et d'appuyer davantage les collectivités. Par conséquent, je propose de fixer la DGD à 85 millions d'euros pendant l'ensemble du futur quinquennat, soit un investissement de 25 millions d'euros.

Il est certain que s'interroger sur l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques est un enjeu moderne lié à la qualité du service public. Il ne peut être balayé d'un revers de main. Dans le cadre d'une augmentation de leur volume horaire, il y a une méthode de dialogue social à suivre afin de respecter les droits sociaux des bibliothécaires. Idéalement, associer le personnel le plus en amont possible du projet est transparent et favorise le déclenchement d'une dynamique. Il faut aussi accepter que ce soit une négociation permanente, éminemment complexe et épineuse, qui requiert des ajustements perpétuels et qui ne peut se faire que sur la base du volontariat pour l'ouverture dominicale. Augmenter l'amplitude horaire des bibliothèques et préserver les droits sociaux du personnel vont de pair lorsque le dialogue social est effectivement instauré.

S'il s'agit d'une condition essentielle, le portage politique du projet par les élus locaux est tout aussi déterminant. A cet endroit, s'expriment la vision et le sens donnés à la bibliothèque. Répétons-le : ouvrir davantage ou mieux n'a de sens que s'il y a un projet et une vision politique de ce qu'est la bibliothèque au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Par-delà les différences territoriales, je crois que la bibliothèque est à l'aube de nouveaux changements ; longtemps sanctuaire de l'écrit, de la connaissance silencieuse, elle devient aussi un espace de prises de parole, de dialogues, de résonances. Les individus, les citoyens se saisissent de ce lieu pour s'exprimer. Cette évolution pourrait fonder les bases d'une réflexion sur la bibliothèque comme espace de parole libre et républicaine : la bibliothèque quatrième lieu, modèle, peut-être, des futures maisons de la culture du XXI<sup>ème</sup> siècle.

*Sylvie Robert est sénatrice socialiste d'Ille-et-Vilaine, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, auteure du rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques.*